

Ville de Beaucourt

- 40% en fonction du potentiel financier modulé.

Il s'avère que cette clé de répartition pose différents problèmes.

Tout d'abord, la commune de Delle ne récupère pas dans sa comptabilité le montant du bâtiment qu'elle a mis à disposition du syndicat, à l'origine.

Par ailleurs, intégrer dans la comptabilité de chaque commune adhérente une somme correspondant à un « morceau » du gymnase n'a aucun sens, puisque la commune de Delle entend rester propriétaire du bâtiment.

Le seul intérêt pour notre commune serait de pouvoir récupérer, par ce biais, sa quote-part de la trésorerie. Une fois précisé que le montant qui restera en caisse en fin d'exercice 2010 s'élèvera à quelques 28 euros, il est clair qu'une telle clé de répartition n'a aucun intérêt.

Je vous invite à vous prononcer favorablement sur la proposition du conseil syndical du SIISMAD visant à ce que l'actif, le passif et la trésorerie du syndicat soient dévolus intégralement à la commune de Delle.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** la demande de dissolution du Syndicat Intercommunal des Installations Sportives Mises à Disposition des élèves de l'enseignement secondaire (SIISMAD),
- **DECIDE D'AFPECTER** la totalité de l'actif, du passif et de la trésorerie du syndicat à la commune de DELLE.

2 –Groupement de commande pour la fourniture de signalisation verticale

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Conseil Général a proposé à différentes communes du Territoire de Belfort de réaliser un groupement de commande pour bénéficier de tarifs avantageux concernant la fourniture de signalisation verticale.

La commune de Beaucourt souhaite rejoindre ce groupement ainsi que 44 autres communes du Territoire de Belfort.

Les modalités de fonctionnement du groupement sont fixées par une convention (en annexe).

Le marché public de fourniture prendra effet à compter de sa notification pour une durée de un an et pourra être reconduit à 3 reprises.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tous les documents relatif à ce marché.

3 –Débat d’Orientation Budgétaire (cf annexe)

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le contenu du débat d’orientation budgétaire est présenté par le Maire au Conseil Municipal.

L’opposition fait part de ses observations.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires débattues et annexées à la présente délibération.

4 –Ecritures de fin d’exercice Budget Primitif 2009 assainissement

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le budget 2009 voté par le Conseil Municipal est erroné en recettes de fonctionnement. En effet, suite à un problème informatique (virus détecté), il apparaît un excédent de fonctionnement qui n’a pas lieu d’être reporté puisqu’il sert à couvrir le déficit d’investissement.

Aussi, il convient d’établir le budget comme suit (**chiffres en caractères gras**)

		BP 2009	CA 2009
	Fonctionnement dépenses	122 500,00	20 351,78
61523	Entretien des réseaux	17 000,00	3 820,42
6228	Rémunération intermédiaires	0,00	4 496,55
6611	Intérêt des emprunts	13 500,00	12 034,81
6811	Amortissements	10 000,00	0,00
023	Autofinancement	82 000,00	0,00

	Fonctionnement recettes	122 500,00	140 050,83
70128	Redevance assainissement	69 000,00	92 625,54
741	Prime agence bassin	46 000,00	47 425,29
777	Amortissement des subventions	7 500,00	0,00

	Investissement dépenses	577 326,00	43 095,75
001	Déficit d’investissement	251 554,77	
13912	Amortissement subvention	7 500,00	
1641	Remb. capital des emprunts	42 000,00	37 383,65
2031	Frais études	23 000,00	
2033	Frais insertion	1 000,00	

2315	Installations techniques	252 271,23	5 712,10
------	--------------------------	------------	----------

	Investissement recettes	577 326,00	69 697,23
021	Autofinancement	82 000,00	
1068	Affectation du résultat	69 326,00	69 326,02
1388	Subvention agence eau	97 000,00	
1641	Emprunt	319 000,00	371,21
28131	Amortissement	10 000,00	

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
moins quatre abstentions (Guy Berthelot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni, Françoise Gachot) valide les propositions précitées.

5 – Affectation du résultat 2009 – budget assainissement

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le budget étant modifié, il convient de constater à nouveau les résultats de clôture au 31 décembre 2009 comme suit :

Résultats de l'exercice 2009

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	20 351,78	140 050,83	119 699,05
INVESTISSEMENT	43 095,75	69 697,23	26 601,48

Résultats de clôture du Budget Assainissement

	Résultat à la clôture de l'ex- précédent	Part du résultat viré en investis	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture au 31/12/2009
Investis	-251 554,77		26 601,48	-224 953,29
Fonctionnt	69 326,02	69 326,02	119 699,05	119 699,05

-105 254,24

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
moins quatre abstentions (Guy Berthelot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni, Françoise Gachot) décide de prélever à la section de fonctionnement la somme de 119 699.05 € pour l'affecter au déficit d'investissement constaté.

6 – Budget Primitif 2010 – assainissement

Rapporteur : Cédric PERRIN

Ville de Beaucourt

Le résultat de clôture étant modifié, il convient de procéder à nouveau au vote du budget primitif comme suit :

		BP 2009	CA 2009	BP 2010
	Fonctionnement dépenses	122 500,00	20 351,78	145 500,00
61523	Entretien des réseaux	17 000,00	3 820,42	28 900,00
6228	Rémunération intermédiaires	0,00	4 496,55	4 200,00
6611	Intérêt des emprunts	13 500,00	12 034,81	12 000,00
678	Charges exceptionnelles			6 300,00
6811	Amortissements	10 000,00	0,00	10 000,00
023	Autofinancement	82 000,00	0,00	84 100,00

	Fonctionnement recettes	122 500,00	140 050,83	145 500,00
70128	Redevance assainissement	69 000,00	92 625,54	93 000,00
741	Prime agence bassin	46 000,00	47 425,29	45 000,00
777	Amortissement des subventions	7 500,00	0,00	7 500,00

	Investissement dépenses	577 326,00	43 095,75	295 402,00
001	Déficit d'investissement	251 554,00		224 953,29
13912	Amortissement subvention	7 500,00		7 500,00
1641	Remb. capital des emprunts	42 000,00	37 383,65	27 000,00
2031	Frais études	23 000,00		7 000,00
2033	Frais insertion	1 000,00		0,00
2315	Installations techniques	252 272,00	5 712,10	28 948,71

	Investissement recettes	577 326,00	69 697,23	295 402,00
021	Autofinancement	82 000,00		84 100,00
1068	Affectation du résultat	69 326,00	69 326,02	119 699,05
1388	Subvention agence eau	97 000,00		
1641	Emprunt	319 000,00	371,21	81 602,95
28131	Amortissement	10 000,00		10 000,00

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins quatre abstentions (Guy Berthelot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni, Françoise Gachot) adopte le budget primitif 2010 comme proposé ci-dessus.

7 – Décisions modificatives 2009

Rapporteur : Cédric PERRIN

Après vérifications auprès du Trésor Public, et suite à un problème informatique, il apparaît que deux délibérations (28 septembre et 15 décembre) concernant des décisions modificatives entraînent un déséquilibre budgétaire. Il convient par conséquent de procéder aux décisions modificatives budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 60631/020	32 000,00		Acquisition petit matériel d'entretien
article 023	343		
	760,44		autofinancement
article 002		375	
		760,44 €	excédent de fonctionnement
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
article 2033	-0,56 €		frais insertions
article 2312/23	-30 000,00 €		aménagement espaces extérieurs
article 2313/020	-20 000,00 €		travaux bâtiments régie
article 001	0,65 €		déficit reporté
article 2313/020 (chapitre 040)	20 000,00 €		travaux bâtiments régie
article 1068		-375	
		760,35 €	résultat reporté
article 021		375	report de la section de fonctionnement
		760,44 €	
TOTAL	345 760,53 €	375 760,53 €	

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins quatre abstentions (Guy Berthelot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni, Françoise Gachot) autorise le Maire à procéder aux décisions modificatives précitées.

8 – Décisions modificatives 2010

Rapporteur : Cédric PERRIN

En fin d'exercice, et afin d'honorer tous les engagements financiers pris par la ville, il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
article 023	-205 615,00		autofinancement
article 60631/020	200,00		Acquisition petit matériel d'entretien

article 002		-245 515,00 €	excédent de fonctionnement
article 6419/020		10 000,00 €	rembt sur rémunération
article 7621/020		100,00 €	personnel produits financiers
article 7788/020		30 000,00 €	indemnisation sinistres
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
article 001	376 313,70 €		déficit d'investissement
article 2031/020	-70 000,00 €		frais études
article 20428/020	-10 000,00 €		subvention d'équipement
article 2115/020	-23 000,00 €		acquisition terrains
article 21538/814	-23 000,00 €		installations
article 21568	-10 000,00 €		éclairage public
article 2182/822	-43 000,00 €		poteaux incendie
article 2188/33 opération 4	-19 000,00 €		matériel roulant
article 2158/823	-2 000,00 €		matériel divers
article 2313/60 opération 10	-176 313,70 €		matériel espaces verts
article 021		-205 615,00 €	virement du fonctionnement
article 1068		245 515,97 €	résultat reporté
article 1381/60 opération 10		-39 900,97 €	subvention d'équipement
TOTAL	-205 415,00 €	-205 415,00 €	

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins cinq abstentions (Guy Berthelot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni, Françoise Gachot, Thierry Besson) autorise le Maire à procéder aux décisions modificatives précitées.

8bis – Affectation du résultat 2009 – Budget Général

Rapporteur : Cédric PERRIN

Résultats de clôture du Budget Principal

	Résultat à la clôture de l'ex- précédent	Part du résultat viré en investisst	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture au 31/12/2009
Investisst	-631 045,65		2 938,95	-628 106,70

Fonctionnt	1 006 806,09	631 045,65	121 548,53	497 308,97
-------------------	--------------	------------	------------	------------

Les chiffres de 2009 ainsi modifiés, le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins cinq abstentions (Guy Berthelot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni, Françoise Gachot, Thierry Besson) décide de prélever à la section de fonctionnement la somme de 497 308.97 euros pour l'affecter au déficit d'investissement constaté.

9 – Avances sur subvention

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le budget primitif 2011 n'étant voté que courant mars prochain, il est nécessaire de verser à certaines associations une avance sur leur subvention de fonctionnement afin de leur permettre d'honorer toutes les factures à régler dans cet intervalle.

Aussi, il est proposé de procéder au versement d'une avance sur subvention aux associations suivantes :

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au versement d'une avance sur subvention aux associations suivantes :

- Beaucourt en fête : 3 000 €
- Maison Pour tous : 15 000 €

Fait à Beaucourt,
Le 20 janvier 2011

La Secrétaire de séance

Josette BESSE